



Conseil régional

**ARRETE N°2022-142
DU 20 mai 2022**

**portant délégation de signature
de la chef de cabinet**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.4135-19 L.4221-5 et L. 4231-3 alinéa 4 ;
- VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations de pouvoir du Conseil régional à sa Présidente ;

ARRETE

Article 1er :

Délégation permanente est donnée à Madame Julia-Anne TRUQUIN, Chef de cabinet, à l'effet de signer toutes les décisions autorisant les mandats spéciaux que les membres du Conseil régional peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus aux quatrième et avant-dernier alinéa de l'article L. 4135-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine,

Valérie PECRESSE

Protection des données à caractère personnel :

Région Île-de-France
2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)  [@iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)

1. Finalité du traitement. En tant que responsable de traitement, la Région Ile-de-France met en œuvre un traitement de données vous concernant ayant pour finalité la gestion des arrêtés de délégations de signatures.

2. Base juridique du traitement. Le fondement juridique de ce traitement est le respect d'une obligation légale.

3. Destinataires des données. Les données collectées sont destinées aux membres du personnel habilités de la Région Ile-de-France et de la Préfecture de la Région Ile-de-France ainsi qu'à être publiées dans le recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France disponible sur son site internet institutionnel.

4. Durée de conservation des données. Les données sont conservées 5 ans après la fin de la dernière mandature.

5. Vos droits sur les données. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement.

Vous disposez également du droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique ou la réalisation des intérêts légitimes poursuivis par la Région Ile-de-France.

6. Vous disposez du droit de formuler des directives générales ou particulières concernant la conservation, l'effacement et la communication des données post-mortem vous concernant.

7. Les demandes relatives à l'exercice de vos droits s'effectuent auprès de notre délégué à la protection des données dont les coordonnées sont précisées ci-dessous.

Vos données à caractère personnel nous sont nécessaires en raison d'une exigence réglementaire.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Responsable de traitement et délégué à la protection des données. Vous pouvez contacter la Région Ile-de-France en tant que responsable de traitement et son délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante : dpo@iledefrance.fr et à l'adresse postale suivante : Région Ile-de-France, Pôle Transformation Numérique, à l'attention du délégué à la protection des données, 2 rue Simone Veil 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE.